

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS244

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

à l'amendement n° AS132 de M. Pilato

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Le Gouvernement réalise »

les mots :

« Est réalisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du rapporteur cherche à donner de la souplesse quant à l'auteur ou aux auteurs de la campagne.